

<b>Zeitschrift:</b>	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
<b>Herausgeber:</b>	Société fribourgeoise d'éducation
<b>Band:</b>	3 (1874)
<b>Heft:</b>	8
<b>Rubrik:</b>	Le compte-rendu de l'administration de l'Instruction publique

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 17.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

pareille proposition dans ce Jura où l'on destitue chaque semaine des instituteurs pour des motifs religieux ?

Est-il nécessaire d'ajouter que notre chère association pédagogique et son organe ont eu leur part dans ce concert d'injures et d'invectives ?

Que l'on juge, encore une fois, de la distance qui sépare cette assemblée de notre réunion de Bulle, où pas une parole de haine n'a été prononcée.



**LE COMPTE-RENDU DE L'ADMINISTRATION  
DE  
L'INSTRUCTION PUBLIQUE.**

Le compte-rendu, qui vient de paraître, nous apprend que notre canton comptait au 31 décembre 1873, 272 écoles françaises et 81 écoles allemandes : total 353, dont 11 écoles enfantines et 2 écoles privées. Sur ce nombre il y a 77 écoles de filles.

Les mutations dans le personnel enseignant se sont élevées au chiffre de 30.

45 brevets de capacité ont été renouvelés. Sur 40 aspirants et aspirantes qui se sont présentés aux examens pour l'obtention du brevet de capacité, 39 ont été brevetés.

Les seuls préfets qui aient transmis leur rapport sur les écoles de leur district, sont ceux de la Gruyère, de la Glâne et de la Veveyse. Ce sont aussi les seuls que nous voyons fréquenter les assemblées d'instituteurs.

Les écoles sont assez faibles, nous assure le compte-rendu, pour la composition, l'histoire, le compte-rendu, toutes choses qui ne s'obtiennent que par l'habitude de penser; aussi les régents ont-ils été surtout rendus attentifs aux soins à donner au développement de l'intelligence et du cœur de leurs élèves.— La conduite des instituteurs a été bonne à quelques exceptions près.

L'amélioration des traitements produite par la loi du 28 novembre 1872 a été un puissant stimulant pour les instituteurs. Si l'on ajoute à chaque traitement les accessoires en nature, logement, jardin, affouage et plantage, qu'on peut évaluer à 200 fr. en moyenne pour 317 d'entre eux, on arrive à un chiffre total de 336,550 fr., dont 326,000 supportés par les communes, sauf 12,000 fr. répartis entre elles à titre de subside de l'Etat et 10,460 fr. supportés par l'Etat. — Une exposition scolaire sera organisée en 1875.